



Framework

F0.2 - Liste des définitions

Version FR: 2 mars 2026



Indice

1.	TERMES UTILISÉS DANS LE MODULE GMP+ FSA	3
2.	TERMES UTILISÉS DANS LE MODULE GMP+ FRA	14
3.	TERMES UTILISÉS DANS LES EXIGENCES DE CERTIFICATION - COPY	16
4.	TERMES UTILISÉS POUR LES LABORATOIRES GMP+	19
5.	TERMES UTILISÉS DANS FRAMEWORK	21

1. Termes utilisés dans le module GMP+ FSA

Terme	Description
(À) Contrôler	Prendre les mesures nécessaires afin de garantir l'application de toutes les procédures de sécurité visant à éliminer tout risque éventuel pour la sécurité des denrées alimentaires ou à le réduire à un niveau acceptable.
Acheteur	Organisation ou personne qui reçoit un produit ou un service.
Action(s) corrective(s)	Action visant à éliminer la cause d'une non-conformité et à empêcher qu'elle ne se reproduise.
Additif d'aliments pour animaux critique	Un additif d'aliments pour animaux autorisé dont les résidus dans les aliments pour animaux non cibles doivent être considérés comme des substances indésirables parce que leur présence met en danger la santé animale, la santé humaine ou l'environnement. Par conséquent, des niveaux maximums sont établis pour ces substances.
Additifs d'aliments pour animaux	Substances, micro-organismes ou préparations, autres que les matières premières des aliments pour animaux et les prémélanges, qui sont intentionnellement ajoutés aux aliments pour animaux ou à l'eau afin de remplir, en particulier, une ou plusieurs des fonctions suivantes. L'additif d'aliments pour animaux doit : a. influencer favorablement les caractéristiques des aliments pour animaux, b. influencer favorablement les caractéristiques des produits animaux, c. influencer favorablement la couleur des poissons et des oiseaux d'ornement, d. satisfaire les besoins nutritionnels des animaux, e. influencer favorablement les conséquences environnementales de la production animale, f. influencer favorablement la production, les performances ou le bien-être des animaux, notamment en ayant un effet sur la flore gastro-intestinale ou la digestibilité des aliments pour animaux, g. avoir un effet coccidiostatique ou histomonostatique.
Adresse de facturation	Une adresse légale d'une entreprise certifiée GMP+ utilisée sur les contrats, les factures ou tout autre document dans le cadre du processus de vente d'un produit/service certifié GMP+, où aucune activité GMP+ n'est effectuée, y compris l'émission de factures.
Adresse d'enregistrement	Adresse légale d'une entreprise certifiée GMP+, enregistrée auprès de l'autorité compétente, où la correspondance et les factures sont reçues mais ne sont pas traitées et où aucune activité GMP+ n'est effectuée.
Adresse postale	Adresse légale d'une entreprise certifiée GMP+ où la correspondance et les factures sont reçues mais ne sont pas traitées, et où aucune activité GMP+ n'est effectuée.
Agri-only (caboteurs et bateaux fluviaux)	Un navire qui, après un nettoyage et une inspection approfondis par une personne compétente (pendant plus de six mois sur une base régulière), ne transporte que des matières premières des aliments pour animaux, des aliments composés pour animaux et des prémélanges en vrac à la fois sous forme liquide et sous forme solide, à l'exception de chargements entiers d'additifs ou d'autres produits qui ne sont ajoutés aux aliments pour animaux que dans des pourcentages très faibles.

Terme	Description
	Le navire-citerne doit avoir été initialement construit ou suffisamment transformé pour le transport des produits décrits ci-dessus.
Agri-only (transport routier et transport ferroviaire)	Désignation d'un compartiment de chargement ou d'un wagon (transport ferroviaire) qui, pendant une période ininterrompue d'au moins six mois, a participé exclusivement au transport d'aliments pour animaux et/ou de matières premières des aliments pour animaux d'origine végétale.
Aliments composés	Mélange d'au moins deux matières premières des aliments pour animaux, contenant ou non des additifs, destiné à l'alimentation des animaux par voie orale sous forme d'aliments complets ou complémentaires.
Aliments pour animaux	Toute substance ou tout produit, y compris les additifs, transformé(e), partiellement transformé(e) ou non transformé(e), destiné(e) à être utilisé(e) pour l'alimentation des animaux par voie orale.
Aliments pour animaux emballés	Les aliments pour animaux qui sont emballés par le fabricant de telle manière qu'ils ne peuvent pas être contaminés par des influences extérieures. Il peut s'agir de marchandises ensachées, de bocaux, de seaux, de big-bags ou de compartiments de chargement scellés qui sont gérés par un producteur ou un négociant certifié GMP+.
Aliments pour animaux garantis GMP+ FSA	Un aliment pour animaux qui est produit et/ou garanti dans le cadre du GMP+ Feed Safety Management System de l'entreprise afin de respecter les normes GMP+ FSA pertinentes.
Aliments pour animaux non cibles	Aliments pour animaux dans lesquels la présence d'un additif d'aliments pour animaux ou d'un médicament vétérinaire n'est ni autorisée ni prévue.
Aliments pour animaux non garantis GMP+ FSA	Un aliment pour animaux qui n'est pas produit ou livré par une entreprise certifiée GMP+ ou qui n'est pas conforme aux exigences GMP+ FSA pertinentes.
Anciennes denrées alimentaires (destinées à être utilisées comme aliments pour animaux)	Toute denrée alimentaire, transformée, partiellement transformée ou non transformée, qui a été cultivée/fabriquée pour la consommation humaine, mais qui n'a pas été mise sur le marché en tant que denrée alimentaire par l'entreprise alimentaire et qui n'est plus destinée à la consommation humaine en raison de problèmes de fabrication ou de défauts d'emballage ou d'autres défauts et qui ne présente aucun risque pour la santé lorsqu'elle est utilisée comme aliment pour animaux. (Dérivé du Règl. (UE) n° 68/2013.)
Animal cible	Animal pour lequel un additif ou un médicament vétérinaire particulier est destiné.
Animal non cible	Animal pour lequel un additif ou un médicament vétérinaire particulier <u>n'est pas</u> destiné.
Animal producteur de denrées alimentaires	Un animal qui est nourri, élevé ou détenu pour la production de denrées alimentaires destinées à la consommation humaine, y compris les animaux qui ne sont pas destinés à la consommation humaine mais appartiennent à des espèces qui peuvent normalement être utilisées pour la consommation humaine dans la Communauté.
Animaux de compagnie / animaux domestiques	Tout animal non producteur de denrées alimentaires appartenant à des espèces nourries, élevées ou détenues, mais qui ne sont pas normalement utilisées pour la consommation humaine dans la Communauté, et/ou tout animal producteur de denrées alimentaires, non détenu à titre professionnel pour obtenir des produits destinés à la consommation humaine et/ou à l'usage humain.
Auxiliaires technologiques	Toute substance non consommée en tant qu'aliment pour animaux en soi, utilisée intentionnellement dans la transformation d'aliments pour animaux ou de matières

Terme	Description
	premières des aliments pour animaux pour répondre à un objectif technologique au cours d'un traitement ou d'une transformation qui peut entraîner la présence non intentionnelle mais technologiquement inévitable de résidus de la substance ou de ses dérivés dans le produit final, à condition que ces résidus n'aient pas d'effet néfaste sur la santé animale, la santé humaine ou l'environnement et n'aient pas d'effets technologiques sur l'aliment pour animaux fini.
Base de données des entreprises GMP+	Une base de données contenant des informations pertinentes, gérée par GMP+ International.
Bureau de vente	Une adresse légale d'une entreprise de production certifiée GMP+ où le personnel effectue des activités de vente de leurs produits garantis GMP+.
Certificat GMP+	Pour la définition, voir le chapitre 3. Termes utilisés dans les exigences de certification.
Collecte	La collecte des produits primaires végétaux. Outre la collecte, cela comprend les activités qui sont nécessaires pour rendre la collecte possible, notamment la planification, l'achat, le transport, le stockage, la simple manipulation physique, la livraison, etc. C'est ce qui est désigné ci-après par le terme « collecte ».
Compartiment de chargement	Un compartiment de chargement est un espace qui sera chargé de produits (d'alimentation pour animaux). Un compartiment de chargement peut comprendre un ou plusieurs compartiments.
Compartiment de chargement scellé	Compartiment de chargement correctement scellé (il ne peut être ouvert sans briser le sceau).
Compétence	Le niveau général de connaissances, de savoir-faire et de compétences du personnel de l'entreprise certifiée.
Connaissance	Le document qui : • représente le lot ; • est la preuve de la propriété – la personne qui est en possession du connaissance est le propriétaire du produit ; • décrit les conditions dans lesquelles la livraison aura lieu ; • forme aussi l'accord entre le capitaine et le chargeur.
Contaminant	Voir « Substances indésirables ».
Contamination	L'introduction ou l'apparition indésirable d'un contaminant dans un produit ou un environnement de transformation.
Contamination croisée	Le processus de migration d'une substance d'un lot précédent vers le ou les lots suivants d'un aliment pour animaux.
Contamination croisée	Le transfert non intentionnel d'un contaminant dans un aliment pour animaux à partir d'un autre aliment, d'une substance, d'un équipement, d'un ustensile ou d'un autre objet.
Contractant	Entreprise qui réalise certaines activités pour une autre entreprise sur la base d'un contrat. Un contractant est donc un prestataire de services. Par exemple, un fabricant à façon, un courtier, un agent et un organisme de certification.
Correction	Action visant à éliminer une non-conformité détectée.

Terme	Description
Courtage	Services de mise en relation d'un vendeur et d'un acheteur. Dans ce service, le courtier (fournisseur du service de courtage) ne devient pas propriétaire du produit ou du service. Voir aussi Courtier de fret.
Courtier de fret (Société d'affrètement)	La personne morale qui organise le transport pour des tiers. Voir aussi Courtage.
Coût et fret (CFR)	Ce terme de livraison signifie que le vendeur doit payer les coûts et le fret pour amener les marchandises au port de destination spécifié, mais le risque de perte ou de dommage à l'égard des marchandises ainsi que celui de tout coût supplémentaire dû à tout événement pouvant survenir après le chargement des marchandises à bord du navire passent du vendeur à l'acheteur lorsque les marchandises franchissent le bastingage du navire dans le port d'expédition. (Dérivé des INCOTERMS)
Débardeurs	Sociétés de stockage et de transbordement responsables du chargement et du déchargement des cargaisons des navires, du stockage et du transport.
Denrées alimentaires	Toutes les substances et tous les produits, transformés, partiellement transformés ou non transformés, qui sont destinés à la consommation humaine ou dont on peut raisonnablement penser qu'ils seront consommés par l'être humain. (<i>Dérivé du Règl. (CE) n° 178/2002.</i>)
Direction générale	Personne ou groupe de personnes qui dirige et contrôle une organisation au plus haut niveau.
Dispositif Gatekeeper	La procédure officielle contenant les conditions et les exigences pour l'achat d'aliments pour animaux et de services non garantis GMP+ FSA.
Donneur d'ordre	L'entreprise certifiée GMP+ qui donne l'ordre de transport.
Échantillon d'incrément	Sous-échantillons, de taille à peu près égale, prélevés pour obtenir un ou plusieurs échantillons représentatifs de l'ensemble du lot.
Échantillon final	Échantillon de l'échantillon global réduit à des quantités appropriées pour l'analyse ou à conserver comme échantillon de stockage.
Échantillon global	La quantité totale, bien mélangée, de tous les échantillons d'incrément.
Entreprise certifiée	L'entreprise certifiée GMP+.
Entreprise certifiée GMP+	Une entreprise détenant un certificat GMP+ valide. Également appelée « entreprise certifiée ».
Événements extraordinaires	Circonstances indépendantes de la volonté des organisations concernées, qui affectent l'environnement normal des affaires et donc le maintien adéquat des exigences d'accréditation et de certification.
EWS [Early Warning System]	Le système de détection et de notification précoce des non-conformités concernant la sécurité alimentaire, permettant une réponse et une communication rapides à travers l'ensemble de la chaîne des aliments pour animaux.
Examen du fournisseur	L'ensemble du processus de sélection, d'évaluation, d'approbation et d'évaluation périodique du fournisseur et de toute(s) chaîne(s) d'approvisionnement par l'entreprise certifiée GMP+.

Terme	Description
Feed Safety Team [Équipe HACCP]	Un groupe de personnes ayant des compétences, des connaissances et une expérience pluridisciplinaires pour développer, mettre en œuvre et maintenir le Feed Safety Management System.
Feed Support Products [FSP]	Source précieuse d'informations actualisées évaluées par des experts indépendants, que les entreprises du secteur des aliments pour animaux peuvent utiliser pour leur propre FSMS.
FIFO [Premier entré-premier sorti]	Stratégie de gestion des stocks selon laquelle les produits dont la date limite de vente est la plus proche sont livrés en premier.
Formation de résidus	L'apparition de résidus d'additifs et de médicaments vétérinaires dans les aliments pour animaux à la suite d'une contamination croisée. En outre, les résidus / l'accumulation d'additifs et de médicaments vétérinaires dans les produits animaux (lait, viande et œufs) d'animaux non cibles et d'animaux cibles par transfert depuis des aliments pour animaux.
Fournisseur	Organisation ou personne qui fournit des produits ou des services.
Fournisseur de services	Un fournisseur d'activités telles que : la production, le stockage, le transport ou les tests en laboratoire.
Franco à bord (FOB)	Ce terme de livraison signifie que le vendeur a rempli son obligation de livraison lorsque les marchandises franchissent le bastingage du navire dans le port d'expédition spécifié. Cela signifie qu'à partir de ce moment, l'acheteur assume l'ensemble des coûts et des risques de perte ou de dommage à l'égard des marchandises. (Dérivé des INCOTERMS.)
FSMS (Feed Safety Management System)	Ensemble d'éléments interdépendants ou en interaction permettant d'établir une politique et des objectifs et d'atteindre ces objectifs, utilisé pour diriger et contrôler une organisation en matière de sécurité alimentaire.
Gatekeeper	L'entreprise certifiée GMP+ qui établit et exploite un système Gatekeeper pour l'achat d'un aliment pour animaux ou d'un service auprès d'un fournisseur non certifié et dans le but de le garantir dans le champ d'application de sa certification GMP+ FSA.
GMP+ FC scheme	Le GMP+ Feed Certification scheme, un programme de certification international couvrant l'ensemble de la chaîne des aliments pour animaux, développé et administré par GMP+ International, composé du module GMP+ Feed Safety Assurance et du module GMP+ Feed Responsibility Assurance.
GMP+ Monitoring database	La base de données dans laquelle sont inclus les résultats d'analyse relatifs à la présence de substances et de produits indésirables dans les aliments pour animaux (matières premières des aliments pour animaux).
HACCP	Hazard Analysis Critical Control Point (système d'analyse des risques et de maîtrise des points critiques) : Concept d'identification, d'évaluation, de contrôle et d'élimination systématiques des risques potentiels liés à la sécurité des denrées alimentaires et des aliments pour animaux.
Homogénéité	La régularité de la répartition des ingrédients dans un mélange.
Huile GMQ de première génération	Par exemple, huile de colza, huile de tournesol, huile de soja, huile de palme. Ce terme fait référence aux huiles et graisses GMQ (Good Merchantable Quality / bonne qualité marchande) utilisées comme matières premières pour le fractionnement des pâtes de

Terme	Description
	neutralisation. Ces pâtes de neutralisation proviennent de raffineries qui ont utilisé de l'huile GMQ pour le raffinage.
Huile ou graisse raffinée	Huile ou graisse ayant subi le processus de raffinage visé au n° 53 du glossaire des processus énumérés dans la partie B de l'annexe du règlement (UE) n° 68/2013.
IDTF (International Database Transport for Feed)	Base de données indiquant les exigences relatives aux instructions de nettoyage minimales pour le transport routier.
Ingrédient d'aliments pour animaux	Un produit qui, en tant que tel – ou dans un mélange – constitue un aliment pour animaux, avec ou sans valeur nutritive dans le régime alimentaire de l'animal. Les ingrédients peuvent être d'origine végétale, animale ou maritime et peuvent concerner des matières organiques ou inorganiques. (Dérivé de la définition du Codex)
Ingrédients alimentaires	Toute substance qui, en tant que telle ou dans un mélange, est utilisée dans la fabrication ou la préparation d'une denrée alimentaire et est présente dans le produit final.
Inspecteur de chargement	Employé ou sous-traitant d'une entreprise qui, sur la base de sa formation et de son expérience, possède les connaissances et les compétences nécessaires à l'inspection d'un compartiment de chargement pour vérifier s'il convient au chargement d'aliments pour animaux.
Législation sur les aliments pour animaux	Les lois, arrêtés et dispositions administratives relatifs aux aliments pour animaux en général et à leur sécurité en particulier, tant au niveau communautaire que national ; couvrant chaque étape de la production, de la transformation, de la distribution et de l'utilisation des aliments pour animaux.
Libération positive	Libération d'un lot d'un produit, destiné à être utilisé dans les aliments pour animaux, uniquement après que les tests analytiques montrent que les niveaux de substances indésirables ne dépassent pas les niveaux maximaux fixés dans TS1.5 <i>Limites Spécifiques de Sécurité Alimentaire</i> .
Limite d'action	Contribue à garantir la limite de rejet (<i>voir ci-dessous</i>). Si la limite d'action est dépassée, une enquête sur la cause doit être entreprise et des mesures correctives doivent être prises pour supprimer ou contrôler cette cause.
Limite de rejet	Limite entre un produit acceptable et un produit inacceptable. Si la limite de rejet est dépassée, le produit ne peut pas être utilisé comme aliment pour animaux.
Liste des produits	Il s'agit de la liste des matières premières des aliments pour animaux agréées qui peuvent être produites et commercialisées au sein de la chaîne GMP+.
LOQ (Limite de quantification)	La plus faible quantité ou concentration de mesurande dans un échantillon qui peut raisonnablement être déterminée avec un degré d'exactitude et de précision acceptable.
Lot [ensemble, expédition]	Une quantité identifiable d'aliments pour animaux, déterminée comme ayant des caractéristiques communes, telles que l'origine, la variété, le type d'emballage, l'emballer, l'expéditeur ou l'étiquetage. Dans le cas d'un processus de production, une unité de production dans une seule usine, utilisant des paramètres de production uniformes, ou un certain nombre de ces unités, lorsqu'elles sont produites en ordre continu, et stockées ensemble.

Terme	Description
Lot de rinçage	Un lot d'aliments composés pour animaux ou de matières premières des aliments pour animaux destiné à éliminer tout résidu du lot précédent (contenant par exemple un additif (critique) ou un médicament vétérinaire) de l'installation.
Matière première	Produit(s) non encore classé(s) comme aliment(s) pour animaux utilisé(s) pour la fabrication ou la transformation d'un ingrédient d'aliment pour animaux.
Matières premières des aliments pour animaux	Produits d'origine végétale ou animale, dont le but principal est de répondre aux besoins nutritionnels des animaux, à l'état naturel, frais ou conservés, et produits dérivés de leur transformation industrielle, et substances organiques ou inorganiques, contenant ou non des additifs d'aliments pour animaux, qui sont destinés à être utilisés dans l'alimentation des animaux par voie orale soit directement en l'état, soit après transformation, soit dans la préparation d'aliments composés pour animaux, soit comme support de prémélanges. (Voir la Liste des produits .)
Matières premières des aliments pour animaux non transformées	Tout type de matière première des aliments pour animaux dont l'état naturel n'a pas été altéré. La composition physique, chimique ou nutritionnelle du produit n'a donc pas été modifiée. Une exception est faite pour les processus destinés à rendre ces produits stables au stockage (par exemple, le séchage).
Matières premières multiples	Des matières premières multiples et différentes, qui sont utilisées pour la fabrication d'un produit (final ou intermédiaire). Dans le contexte de la production de pâtes de neutralisation, il s'agit de différentes matières premières dont l'origine peut être difficile à retracer, par exemple les UCO (huiles de cuisson usagées) et les graisses animales.
Matières premières transformées des aliments pour animaux	Tout type de matière première des aliments pour animaux dont l'état naturel a été altéré. La composition physique, chimique ou nutritionnelle du produit d'origine a donc été modifiée.
Médicament vétérinaire	Toute substance ou combinaison de substances qui remplit au moins une des conditions suivantes : (a) elle est présentée comme ayant des propriétés de traitement ou de prévention des maladies chez les animaux ; b) elle est destinée à être utilisée chez les animaux ou à leur être administrée en vue de restaurer, de corriger ou de modifier des fonctions physiologiques en exerçant une action pharmacologique, immunologique ou métabolique ; c) elle est destinée à être utilisée chez les animaux en vue d'établir un diagnostic médical ; d) elle est destinée à être utilisée pour l'euthanasie des animaux. (Règlement (UE) 2019/6.)
Mélange de graisses	Fabrication d'aliments composés pour animaux ou, dans le cas de tous les composants appartenant à la même entrée de la PARTIE C de l'annexe du règlement (UE) n° 68/2013 de la Commission (1) qui sont dérivés de la même espèce végétale ou animale, fabrication de matières premières des aliments pour animaux par mélange d'huiles brutes, d'huiles raffinées, de graisses animales, d'huiles récupérées auprès d'exploitants du secteur alimentaire entrant dans le champ d'application du règlement (CE) n° 852/2004 ou de produits dérivés de celles-ci pour produire une huile ou une graisse mélangée, à l'exception : a. du stockage exclusif de lots consécutifs, et b. du mélange exclusif d'huiles raffinées.
Mesure de contrôle	Toute action ou activité utilisée pour prévenir ou éliminer les risques ou pour les réduire et les contrôler à un niveau acceptable.

Terme	Description
Mise en circulation (« circulation »)	La détention de produits destinés à la vente, y compris la mise en vente ou toute forme de transfert, à titre onéreux ou non, à des tiers, y compris la vente ou les autres formes de transfert.
Négoce	Activité où les produits sont achetés et/ou vendus.
Nettoyage	Enlever les résidus de produits, la saleté et les micro-organismes au moyen d'une méthode de nettoyage adéquate afin de garantir la propreté de l'espace de chargement/stockage.
Nettoyage physique	Toute action visant à éliminer les résidus. Il s'agit par exemple de balayer, passer l'aspirateur et/ou rincer les équipements ou les infrastructures de l'entreprise.
Niveau de contamination croisée [Pourcentage de contamination croisée]	Pourcentage de contamination croisée.
OGM	Organisme génétiquement modifié.
Organisation	Une personne physique ou morale ou un groupe de personnes ou d'organes juridiques avec une classification des responsabilités, de l'autorité et d'autres relations.
Organisme du contrôle [OC]	Société accrédité conformément à la norme ISO 17020 avec une spécialisation dans les aliments pour animaux / les céréales ou les produits agricoles en vrac liquides et/ou opérant à un niveau international conformément à un système de certification agréé tel que ISO 9001: 2015 dans lequel il est démontré que l'inspection du compartiment de chargement (LCI) fait partie du champ d'application certifié.
Parties intéressées	Personne ou organisation qui peut affecter, être affectée par, ou se percevoir comme affectée par une décision ou une activité d'une entreprise.
Plan HACCP	Un document préparé conformément aux principes du système d'analyse des risques et de maîtrise des points critiques pour assurer la maîtrise des risques qui sont importants pour la sécurité des aliments pour animaux.
Point de gestion critique [CCP]	Étape du processus à laquelle une ou plusieurs mesures de contrôle sont appliquées pour prévenir ou réduire un risque significatif pour la sécurité alimentaire à un niveau acceptable, ainsi que la ou les limites critiques définies et la mesure permettant l'application de corrections.
Prélèvement d'échantillons représentatif	Méthode permettant d'obtenir une petite fraction (échantillon) d'un lot de telle sorte que la détermination d'une caractéristique particulière de cette fraction représente la valeur moyenne de la caractéristique du lot. Le lot est échantillonné en prélevant de façon répétée des incréments à différentes positions individuelles dans le lot. Ces incréments sont combinés par mélange pour former un échantillon global à partir duquel des échantillons de laboratoire représentatifs sont préparés par division.
Prémélanges	Mélanges d'additifs d'aliments pour animaux ou mélanges d'un ou plusieurs additifs d'aliments pour animaux avec des matières premières des aliments pour animaux ou de l'eau utilisés comme supports, non destinés à l'alimentation directe des animaux.
Preuve objective	Toute information documentée sur des faits qui peuvent être démontrés par des analyses, des mesures, des observations et d'autres moyens de recherche de ce type.
Procédure	Une méthode de travail spécifique pour mener à bien une activité ou un processus.

Terme	Description
Production primaire d'aliments pour animaux	La production de produits agricoles, notamment la culture, la récolte, la traite, l'élevage d'animaux (avant l'abattage) ou la pêche, où l'on obtient uniquement des produits qui ne font l'objet, après la récolte, la collecte ou la capture, d'aucune autre opération qu'une simple manipulation physique.
Produit pharma(ceutique)	Matière ou produit destiné à l'usage humain ou vétérinaire présenté sous sa forme de dosage finie ou comme matière première destinée à être utilisée dans une telle forme de dosage, qui est soumis aux prescriptions de la Pharmacopée européenne ou d'une pharmacopée équivalente, approuvée par le gouvernement. Remarque : Dans le domaine de l'alimentation animale, des excipients pharmaceutiques (auxiliaires) sont principalement utilisés, par exemple, comme supports, agents de remplissage ou enrobages en raison de leurs qualités et caractéristiques particulières. Pensez aux gélamines, au lactose, aux celluloses et à toutes sortes de produits chimiques (in)organiques.
Produits [ou produits d'alimentation pour animaux]	Toutes les substances destinées à être utilisées ou transformées en aliments pour animaux.
Produits agricoles non transformés	Produits qui n'ont pas subi d'étapes de transformation, telles que le broyage, le concassage ou le pressage – à l'exception des actions liées à la récolte. Il s'agit notamment des céréales, des graines, des légumes, du foin et de la paille.
Produits dérivés d'huiles et de graisses	Tout produit qui est dérivé, directement ou indirectement, d'huiles et de graisses brutes ou récupérées par transformation oléochimique ou par production de biodiesel, par distillation ou par raffinage chimique ou physique, autre que : a. l'huile raffinée, b. les produits dérivés de l'huile raffinée, et c. les additifs d'aliments pour animaux, destiné à être utilisé dans les aliments pour animaux.
Produits interdits	Les produits qui ne sont ni destinés ni adaptés à la consommation humaine et/ou les produits dont la circulation et l'utilisation dans les aliments pour animaux sont interdites comme spécifié dans TS1.4 <i>Produits et combustibles interdits</i> .
Programme Prérequis [PRP]	Chaque activité ou installation spécifiée et documentée qui est mise en œuvre conformément aux « Principes généraux d'hygiène alimentaire (Codex Alimentarius) », au GMP+ Feed Certification scheme et à la législation applicable en matière d'aliments pour animaux, dans le but de créer les conditions préalables nécessaires à la transformation d'aliments pour animaux sûrs à toutes les étapes de la chaîne des aliments pour animaux.
Qualité marchande [GMQ]	Qualité des marchandises qui conviennent à l'usage ou aux usages de ce type de produit qui sont couramment achetées compte tenu de leur prix et de la description du vendeur.
Rappel [Retrait]	Retrait d'un produit non conforme de la chaîne d'approvisionnement.
Remorque	Tracteur seul avec conducteur. Le camion ou le tracteur n'a pas de compartiment de chargement et le compartiment de chargement qui est utilisé est la propriété du client.
Rinçage	Lavage des résidus – par exemple – d'additifs d'aliments pour animaux critiques et/ou de médicaments vétérinaires sur la ligne de production avec un débit spécifique.
Risque	La probabilité qu'un danger potentiel particulier (risque) ait un effet négatif.

Terme	Description
Sécurité alimentaire	Les caractéristiques des aliments pour animaux qui : a. sont prévues par la législation au profit de la sécurité de l'animal, du consommateur de denrées alimentaires d'origine animale, et/ou par la législation environnementale (au sein de l'Union européenne et dans les législations nationales complémentaires), b. sont formulées par GMP+ International et définies dans le GMP+ Feed Certification scheme.
Séquençage	Le rinçage, basé sur un ordre préétabli de production d'aliments pour animaux, qui est calculé à partir du niveau de contamination croisée mesuré.
Service	Activités proposées à des tiers.
Simple opération physique	Il s'agit par exemple des opérations ou traitements suivants : séchage, nettoyage, ensilage, mise en bottes/emballage, coupe.
Site d'activité	Toute unité d'une entreprise certifiée qui se distingue par son emplacement ou sa fonction et où sont menées des activités couvertes par le champ d'application du GMP+ FC scheme.
Sous-produits [sous-produit]	Un sous-produit est un produit secondaire dérivé d'un processus de production, d'un procédé de fabrication ou d'une réaction chimique ; il ne s'agit pas du produit ou du service primaire produit.
Sous-traitant	La personne ou l'entreprise qui signe un accord avec une entreprise certifiée GMP+ FSA pour réaliser le service de transformation ou de transport routier.
Stockage	Stockage de produits emballés ou en vrac pendant une certaine période de temps.
Stockage et transbordement	Activité de stockage et de transbordement d'aliments pour animaux pendant une certaine période de temps. Outre le stockage et le transbordement proprement dits, cela comprend également les activités nécessaires pour rendre le stockage et le transbordement possibles, telles que la planification, le nettoyage, etc.
Substances indésirables	Toutes les substances et tous les produits qui sont présents dans ou sur les aliments pour animaux et qui constituent un risque potentiel pour la santé humaine, animale et/ou l'environnement ou qui pourraient nuire à la production animale.
Surveillance	La mesure ou l'observation planifiée des paramètres du produit afin d'établir si les points de contrôle spécifiques et généraux du processus de production sont maîtrisés.
Surveillance plus stricte	Audits effectués par un organisme de certification dans une entreprise certifiée GMP+, réalisés mensuellement pendant au moins trois mois, et pendant maximum six mois, comme indiqué dans le GMP+ Feed Certification scheme.
Système Gatekeeper	Un ensemble de procédures et de contrôles mis en œuvre dans le cadre du Feed Safety Management System de l'entreprise, afin de garantir la sécurité des aliments pour animaux ou des services non garantis GMP+ FSA qui sont achetés dans des conditions Gatekeeper.
Traçabilité	La traçabilité permet de connaître l'emplacement des produits (matières premières, produits semi-finis et produits finis) à un moment donné. Le système de traçabilité (ou système de suivi et de traçage) crée un ensemble de données historiques à l'aide d'une identification établie, de sorte qu'il est possible de suivre les produits. Le suivi consiste à déterminer l'emplacement d'un lot donné à une période de temps à déterminer. Le traçage consiste à déterminer l'historique des produits lors de leur passage dans la chaîne.

Terme	Description
Traçage en amont	La détermination de l'historique du produit spécifique, du produit fini aux matières premières des aliments pour animaux en passant par les produits semi-finis.
Traçage en aval	La détermination de l'historique du produit depuis la matière première jusqu'aux produits finis en passant par les produits semi-finis.
Transport	Activité où les produits sont déplacés d'un endroit à un autre par route, rail, eau ou autres moyens de transport. Cela comprend le transport interne (déplacement des produits dans les locaux de l'entreprise et entre différents sites de la même entreprise), ainsi que le déplacement des produits entre les sites de différentes entreprises.
Transport fluvial	Tout transport de denrées alimentaires par bateau via les voies navigables intérieures (toutes les voies navigables situées à l'intérieur des côtes d'un État, à l'exception des voies de transit reliant un port maritime à la mer).
Transport interne	Voir « Transport ».
Transport routier	Le transport par route d'aliments pour animaux pour sa propre entreprise ou pour des tiers. En plus du transport physique, cela inclut toutes les activités nécessaires pour rendre le transport possible, y compris la planification, les achats, le nettoyage et la documentation.
Transporteur	L'entreprise qui effectue le transport physique.
Urgence	Une situation grave, inattendue ou dangereuse nécessitant une action immédiate.
Valider	La confirmation (préalable) que les mesures de contrôle spécifiques et générales du plan HACCP sont efficaces et montrent que l'effet recherché est effectivement atteint dans la pratique.
Véhicule combiné	Un véhicule conçu spécifiquement pour le transport d'aliments pour animaux et de chargements interdits.
Vérifier	L'application (ultérieure) de méthodes, de procédures, d'inspections et de tests pour déterminer que la transformation a lieu conformément aux spécifications et que le système HACCP fonctionne comme prévu.

2. Termes utilisés dans le module GMP+ FRA

Terme	Description
Aliments pour animaux ordinaires	Les aliments pour animaux qui ne sont pas (censés être) conformes aux exigences du module FRA.
Base de données Nevedi	Annexe 1, 3a ou 3b du « Protocole CFP berekening Nevedi »
Bilan massique	Un modèle de chaîne d'approvisionnement où les aliments pour animaux responsables et les aliments pour animaux ordinaires sont mélangés selon des critères définis.
Bilan massique par région	Un modèle de chaîne d'approvisionnement qui combine le système de bilan massique et de Book & Claim. Des crédits sont achetés auprès de producteurs de la même région que celle où le soja physique est acheté, et sont reliés administrativement les uns aux autres par un modèle de bilan massique.
Book & Claim	Le modèle de chaîne d'approvisionnement Book & Claim représente l'échange de crédits, où les certificats sont séparés du flux physique des aliments pour animaux.
CFP	Abréviation anglaise d'empreinte carbone.
CO ₂ -eq	L'unité qui exprime les émissions de gaz à effet de serre des processus et des produits.
Composé responsable	Aliments composés contenant des matières premières des aliments pour animaux responsables, conformément aux exigences du document MI pertinent.
Données CFP	Données issues de la base de données Nevedi.
Données concernant la responsabilité	Données, transmises tout au long de la chaîne d'approvisionnement, contenant des informations pertinentes sur le statut du produit. Par exemple : - des informations sur le pays et la région d'origine des aliments pour animaux responsables - le modèle de chaîne d'approvisionnement utilisé
Empreinte carbone	La quantité de g de CO ₂ -eq/kg d'aliments pour animaux, qui indique combien d'équivalents CO ₂ sont libérés au cours des phases de vie suivantes des aliments pour animaux : - la production des matières premières des aliments pour animaux ou des ingrédients d'aliments pour animaux, - le transport des matières premières des aliments pour animaux ou des ingrédients d'aliments pour animaux jusqu'à l'usine d'aliments pour animaux, - la production des aliments composés pour animaux, et - le transport des aliments pour animaux jusqu'à l'exploitation d'élevage.
Étiquette d'électricité	Un document délivré par les fournisseurs d'énergie qui précise les sources utilisées pour la production de l'électricité livrée par le fournisseur d'énergie. (Néerlandais : « stroometiket »).
Identité préservée	Un modèle de chaîne d'approvisionnement dans lequel les aliments pour animaux responsables certifiés sont physiquement séparés des aliments pour animaux ordinaires par lot, de manière à permettre la traçabilité des lots jusqu'à la production primaire d'aliments pour animaux.

Initiative de marché	Une partie au marché qui a fixé des exigences dans un document MI (spécifique au secteur) concernant les aliments pour animaux responsables. Ces exigences de l'initiative de marché sont garanties par le R5.0 <i>Exigences du Feed Responsibility Management System</i> .
Matières premières des aliments pour animaux responsables	Matières premières des aliments pour animaux produites et commercialisées conformément aux exigences du document MI pertinent.
Modèle de chaîne d'approvisionnement	Un modèle qui décrit comment les aliments pour animaux responsables sont traités au sein de la chaîne d'approvisionnement des aliments pour animaux. Ces modèles de chaîne d'approvisionnement décrivent le flux des aliments pour animaux responsables et ce que chaque maillon de la chaîne doit contrôler afin de fournir des aliments pour animaux responsables.
Protocole de calcul CFP de Nevedi	Le protocole conçu par Nevedi, l'organisation néerlandaise des producteurs d'aliments pour animaux, afin de fournir aux entreprises d'aliments pour animaux aux Pays-Bas les données CFP et la méthode de calcul pour la détermination du CFP des aliments pour animaux produits par ces entreprises.
Protocole Nevedi	Le « Protocol CFP berekening Nevedi ».
Réclamation	Réclamation administrative des volumes de soja responsable pour l'achat et la vente sur la plateforme en ligne de la norme de soja concernée.
Ségrégation	Un modèle de chaîne d'approvisionnement dans lequel les aliments pour animaux responsables certifiés sont physiquement séparés des aliments pour animaux ordinaires tout au long de la chaîne d'approvisionnement.
Soja	Graines de soja, produits à base de soja et dérivés du soja. Si un type de soja spécifique est mentionné dans le document, il s'agit de ce type de soja spécifique. Des exemples de soja peuvent être trouvés dans la liste de produits sur la page Feed Support Products du site Web de GMP+ International.
Soja responsable	Soja produit et commercialisé conformément aux exigences du document MI pertinent.
Système de comptabilité des matières	Le mécanisme interne qu'une organisation utilise pour suivre les données relatives aux aliments pour animaux responsables. Il pourrait s'agir d'une base de données.
Valeur CFP par défaut	La valeur CFP standard telle que déterminée dans le protocole Nevedi.

3. Termes utilisés dans les exigences de certification - copy

Terme	Description
Accord de certification GMP+	Un accord écrit, conclu entre un organisme de certification (Critical/Non-Critical location le cas échéant) et une entreprise certifiée (candidate), conformément à toutes les exigences indiquées dans le GMP+ Feed Certification scheme, peut être réparti en deux catégories : 1. Un contrat unique signé entre l'organisme de certification et les entreprises individuelles. 2. Un contrat standardisé sous forme d'un modèle approuvé par l'organisme de certification, à signer par l'organisme de certification et/ou la Critical/Non-Critical location et l'entreprise individuelle.
Audit	L'un des audits suivants : Audit initial (de certification) ; audit de surveillance ; audit de recertification ; audits supplémentaires. Consistant – mais sans s'y limiter – en une activité planifiée et documentée réalisée par un auditeur GMP+ afin de déterminer, au moyen d'une enquête, d'un prélèvement d'échantillons et de tests en laboratoire, d'un examen ou de l'évaluation de preuves objectives, l'adéquation et la conformité aux procédures établies ou aux exigences applicables ainsi que l'efficacité de la mise en œuvre des exigences de la ou des normes applicables du GMP+ FC Scheme. Ou un audit de conformité consistant – mais sans s'y limiter – en une activité planifiée et documentée réalisée par un auditeur GMP+ International afin de déterminer, au moyen d'une enquête, d'un prélèvement d'échantillons et de tests en laboratoire, d'un examen ou de l'évaluation de preuves objectives, et d'évaluer de manière exhaustive la conformité de l'organisme de certification ou de la Critical location et/ou Non-Critical location avec le GMP+ FC scheme.
Audit à distance guidé	Audit utilisant des outils informatiques au cours duquel l'auditeur principal n'est pas physiquement présent là où les activités GMP+ ont lieu et avec l'assistance simultanée d'un « guide » au sein de l'entreprise certifiée GMP+/organisme demandeur.
Audit entièrement à distance	Un audit utilisant uniquement des outils informatiques au cours duquel l'auditeur n'est pas physiquement présent dans l'entreprise certifiée GMP+/l'organisme demandeur où les activités GMP+ ont lieu.
Audit dans un autre lieu	Un audit au cours duquel l'auditeur évalue physiquement l'entreprise certifiée/l'organisme demandeur dans un autre lieu que celui où se déroulent les activités GMP+, en n'utilisant pas exclusivement des outils informatiques de vidéoconférence pour l'évaluation.
Audit de contrôle	Un audit supplémentaire, effectué par un organisme de certification dans une entreprise certifiée GMP+ afin de vérifier la conformité avec le GMP+ FC scheme.
Audit de recertification	Un audit effectué par un organisme de certification dans une entreprise certifiée GMP+ afin de vérifier la conformité avec le GMP+ FC scheme et de faciliter la décision de recertification.
Audit initial (de certification)	Le premier audit effectué par un organisme de certification dans une entreprise, afin de constater si le Feed Safety Management System de l'entreprise – ainsi que son application

Terme	Description
	dans le cours ordinaire des affaires – satisfait aux exigences en vigueur du GMP+ FC scheme.
Audit interne	Processus systématique, indépendant et documenté permettant de recueillir des éléments probants et de les évaluer objectivement afin de déterminer dans quelle mesure les critères d'audit sont remplis. Un audit interne est réalisé par l'organisation elle-même, ou par une partie externe en son nom.
Auditeur GMP+	Un auditeur qui est agréé conformément au GMP+ Feed Certification scheme par GMP+ International, agissant sous la responsabilité d'un organisme de certification agréé.
Auditeur GMP+ international	Un auditeur qualifié agissant au nom de GMP+ International.
Boîte postale	Boîte aux lettres verrouillable nominative située dans les locaux d'un bureau de poste.
Certificat GMP+	Un document de format standard, émis par l'organisme de certification, indiquant que le Feed Safety Management System qui est mis en œuvre et effectué sur un site d'activité particulier d'une entreprise garantit la conformité avec la ou les normes GMP+. Cette déclaration est fondée sur des preuves de conformité aux exigences du GMP+ Feed Certification scheme.
<i>Compliance Assessment</i> [Évaluation de la conformité]	Évaluation d'un organisme de certification ou d'une Critical location pour déterminer la conformité à toutes les exigences du GMP+ Feed Certification scheme, qui peut consister, mais sans s'y limiter, en l'utilisation des outils d'évaluation suivants : - Évaluation sur dossier ; - Audits de conformité ; - Analyse rétrospective ; - Analyse globale ; - Examen des auditeurs GMP+, des coordinateurs GMP+ (adjoints), des réviseurs techniques et des inspecteurs ; - Évaluation de rapports.
Contrat [Accord]	Un accord formel entre deux parties au minimum.
Correction	Pour la définition, voir le chapitre 1. Termes utilisés dans le module GMP+ FSA.
Critères de certification	Critères d'évaluation et de certification tels que stipulés dans le GMP+ Feed Certification (FC) scheme.
Critical location	Un site d'un organisme de certification qui exécute une ou plusieurs activités-clés.
Entreprise certifiée	Pour la définition, voir le chapitre 1. Termes utilisés dans le module GMP+ FSA.
<i>GMP+ Feed Certification scheme License Agreement</i> [Accord de licence GMP+ Feed Certification scheme]	Un accord écrit conclu entre GMP+ International et un organisme de certification.
<i>Key-activities</i> [Activités-clés]	Formulation de politique, développement de processus et/ou de procédure, rédaction d'un accord standardisé, évaluation des accords, évaluation, approbation et décisions (à l'exception de la décision de certification) sur le résultat de l'évaluation de la conformité.

Terme	Description
Négoce en fourrages	Un négociant en fourrages est une entreprise certifiée GMP+ qui, en tant que fournisseur direct de l'exploitation d'élevage, se charge de la livraison de simples cultures arables et horticoles (ou de parties de celles-ci) récoltées exclusivement en Europe, qui, après une transformation simple telle que le pressage ou le conditionnement, mais dans un état inchangé, sont destinées à être utilisées comme aliments pour le bétail productif. Ce négoce en aliments pour animaux est limité à un maximum de cinq produits.
<i>Nonconformity</i> [Non-conformité]	Non-respect d'une exigence.
Non-Critical location	Un site d'un organisme de certification qui n'exécute aucune activité-clé.
<i>Non-Key-Activities</i> [Activités non-clés]	Activités d'un organisme de certification autres que les activités-clés.
Organisme de certification	Organisation agréée par GMP+ International pour effectuer des audits GMP+ Feed Certification et délivrer des certificats GMP+. Il doit s'agir d'une entité juridique, ou d'une partie définie d'une entité juridique, qui peut être tenue légalement responsable de toutes ses activités de certification.
Organisme de certification agréé GMP+	L'entité juridique agréée et autorisée par GMP+ International pour la certification des entreprises sur la base du GMP+ FC scheme.
<i>Service Level Agreement (SLA)</i> [Accord de niveau de service (SLA)]	Un accord ou SLA signé par les deux parties entre l'organisme de certification et la Critical location ou Non-Critical location.
Stricter Supervision [Surveillance plus stricte]	Audits effectués par un organisme de certification dans une entreprise certifiée GMP+, réalisés mensuellement pendant au moins trois mois, et pendant maximum six mois, comme indiqué dans le GMP+ Feed Certification scheme.
Surveillance Audit [Audit de surveillance]	Un audit effectué par l'organisme de certification dans une entreprise certifiée GMP+ afin de vérifier la conformité avec le GMP+ FC scheme.
Third party Audit [Audit par une tierce partie]	Un audit effectué par une (tierce) partie indépendante, comme un audit de certification réalisé par un organisme de certification.

4. Termes utilisés pour les laboratoires GMP+

Terme	Description
Accord d'enregistrement	Un accord écrit conclu entre l'organisme de certification et un laboratoire.
Analyse en laboratoire	L'identification et la mesure des constituants physiques ou chimiques d'une substance, d'un spécimen ou d'un microbe.
Biais	La différence entre l'attente du résultat du test et une valeur de référence acceptée.
Caractéristique de performances	Qualité fonctionnelle qui peut être attribuée à une méthode d'analyse. Ce peut être par exemple la spécificité, l'exactitude, la précision, la fidélité, la répétabilité, la reproductibilité, la récupération, la capacité de détection et la robustesse.
Critère de performances	Exigences en matière de caractéristique de performances à partir desquelles il est possible de juger qu'une méthode d'analyse convient pour l'objectif poursuivi et donne des résultats fiables.
Incertitude de mesure	Un paramètre associé au résultat, au M(R)L, d'un mesurage qui caractérise la dispersion des valeurs qui pourraient raisonnablement être attribuées au mesurande.
Incertitude de mesure élargie	Grandeur définissant un intervalle autour du résultat, au M(R)L, d'un mesurage dont on puisse s'attendre à ce qu'il comprenne une fraction élevée de la distribution des valeurs qui pourraient être attribuées raisonnablement au mesurande. ^{1 2 3}
Incertitude-type composée	Incertitude-type du résultat d'une mesure, quand ce résultat est obtenu à partir des valeurs d'un certain nombre d'autres quantités. Elle est égale à la racine carrée positive d'une somme de termes. Les termes sont les variances ou covariances de ces autres quantités, pondérées en fonction de la manière dont le résultat de la mesure varie selon la variation de ces quantités.
Laboratoire	Une installation où les analyses concernant la qualité ou la sécurité des aliments pour animaux sont effectuées par du personnel qualifié et avec un équipement adéquat.
Laboratoire enregistré GMP+	Un laboratoire qui a été enregistré en raison du respect des conditions et des exigences énoncées dans le document TS4.2 <i>Laboratoires enregistrés</i> .
LOQ (Limite de quantification)	La plus faible quantité ou concentration de mesurande dans un échantillon qui peut raisonnablement être déterminée avec un degré d'exactitude et de précision acceptable.
Mesurande	La grandeur particulière soumise au mesurage.
Méthodes de confirmation	Méthodes qui fournissent des informations complètes ou complémentaires qui doivent permettre l'identification univoque de la substance et, le cas échéant, sa quantification au niveau considéré.
Méthodes de dépistage	Méthodes servant à détecter la présence d'une substance ou d'une classe de substances au niveau considéré. Ces méthodes présentent une grande capacité de traitement

1. La fraction peut être considérée comme la probabilité de couverture ou le niveau de confiance de l'intervalle.

2. L'association d'un niveau de confiance spécifique à l'intervalle défini par l'incertitude élargie nécessite des hypothèses explicites ou implicites sur la loi de probabilité caractérisée par le résultat de mesure et son incertitude-type composée. Le niveau de confiance qui peut être attribué à cet intervalle ne peut être connu qu'avec la même validité que celle qui se rattache à ces hypothèses.

3. L'incertitude de mesure élargie est déterminée au niveau considéré, c'est-à-dire le M(R)L.

Terme	Description
	d'échantillons et sont appliquées pour passer au crible de nombreux échantillons en vue de détecter des résultats non conformes potentiels. Elles sont spécialement conçues pour éviter les faux résultats conformes.
MRPL (limite minimale de performance requise)	Teneur minimale en analyte dans un échantillon qui doit être au moins détectée et confirmée.
Répétabilité	Étroitesse de l'accord entre les résultats des mesurages successifs du même mesurande, mesurages effectués dans la totalité des mêmes conditions de mesure (c'est-à-dire analyse en double dans la même série).
Reproductibilité	Étroitesse de l'accord entre les résultats des mesurages du même mesurande, mesurages effectués en faisant varier les conditions de mesure (au sein du laboratoire). ^{4 5}

4. Les conditions que l'on fait varier peuvent comprendre :

observateur instrument de mesure étalon de référence lieu conditions d'utilisation temps.

5. La reproductibilité peut s'exprimer quantitativement à l'aide des caractéristiques de dispersion des résultats.

5. Termes utilisés dans Framework

Terme	Description
Logo	Tout logo de GMP+ International qui est protégé ou non par une marque dans les pays d'activité de l'utilisateur.
Marque déposée	Toute marque de GMP+ International qui est protégée ou non en tant que marque dans les pays d'activité de l'utilisateur. • Marque communautaire « GMP+ Feed Safety Assurance » n° 009547795 ; • Marque internationale « GMP+ Feed Safety Assurance » n° 1037745 ; • Marque Benelux « GMP+ Feed Safety Assurance » n° 0876782. • Enregistrement de la marque communautaire « GMP+ Feed Responsibility Assurance » en cours ; • Enregistrement de la marque internationale « GMP+ Feed Responsibility Assurance » en cours ; • Enregistrement de la marque Benelux « GMP+ Feed Responsibility Assurance » en cours.

We enable every company in the feed chain to take responsibility for safe and sustainable feed.

GMP+ International

Braillelaan 9

2289 CL Rijswijk

The Netherlands

t. +31 (0)70 – 307 41 20 (Office)

+31 (0)70 – 307 41 44 (Help Desk)

e. info@gmpplus.org

Clause de non-responsabilité:

Cette publication a été créée en anglais et traduite dans plusieurs langues. En cas de conflit d'interprétation ou de divergence entre la langue anglaise et toute autre langue, la langue anglaise prévaudra.

© GMP+ International B.V.

L'objet d'un accord écrit préalable de la part de GMP+ International B.V. Tous droits réservés.

Les informations contenues dans ce document peuvent être consultées sur un ordinateur, téléchargées et imprimées à condition d'être utilisées à des fins personnelles et non commerciales. Toute utilisation hors de ce cadre doit faire.